



CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DU CONSEIL MEDICAL EN FORMATION PLENIERE 2027

Les séances du conseil médical plénier selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATE DE LA SEANCE	DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS**
Jeudi 14 janvier 2027 (matin)	Jeudi 24 décembre 2026
Jeudi 16 février 2027 (matin)	Vendredi 29 janvier 2027
Jeudi 18 mars 2027 (matin)	Vendredi 26 février 2027
Jeudi 15 avril 2027 (matin)	Vendredi 26 mars 2027
Jeudi 20 mai 2027 (matin)	Vendredi 30 avril 2027
Jeudi 10 juin 2027 (matin)	Vendredi 21 mai 2027
Mardi 6 juillet 2027 (matin)	Mercredi 16 juin 2027
Jeudi 9 septembre 2027 (matin) 1	Vendredi 20 août 2027
Mardi 14 septembre 2027 (matin) 2	Vendredi 20 août 2027
Jeudi 14 octobre 2027 (matin)	Vendredi 24 septembre 2027
Jeudi 18 novembre 2027 (matin)	Vendredi 29 octobre 2027
Jeudi 9 décembre 2027 (matin)	Vendredi 19 novembre 2027

L'envoi d'une saisine au secrétariat du conseil médical en formation plénière ne vaut pas inscription à l'ordre du jour*.

Tout dossier complet arrivant après la date limite de réception mentionnée dans la deuxième colonne, sera mis à l'ordre du jour de la séance suivante.

***Cependant le secrétariat du conseil médical se réserve le droit d'annuler un conseil en-deçà d'un certain nombre de dossiers inscrits.**

****Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance du conseil médical, il faut que le secrétariat réceptionne le dossier de saisine complet, c'est-à-dire contenant toutes les pièces nécessaires et le rapport d'expertise du médecin agréé expert avant la date butoir indiquée dans le tableau ci-dessus.**